

Composition du dossier de candidature et modalités de candidature

Le dossier de candidature doit être constitué des pièces suivantes :

- Le formulaire de candidature complété
- Un curriculum vitae incluant un relevé de vos stages semestriels d'internat et les publications déjà effectuées (1 page maximum)
- Une présentation en français de votre projet de recherche indiquant (1 500 mots maximum) :
 - ✓ Son titre
 - ✓ Son intérêt général et scientifique, pour votre projet professionnel et pour la discipline
 - ✓ Son ou ses objectifs
 - ✓ Sa situation dans le contexte scientifique et médical au niveau national et international
 - ✓ Les méthodologies utilisées
 - ✓ L'échéancier de la recherche envisagée
 - ✓ Votre rôle précis dans ce projet de recherche
 - ✓ Les retombées attendues
 - ✓ Une bibliographie sommaire du sujet (5 publications maximum)
 - ✓ En cas de recherche sur patients, consentement obtenu ou en cours du CPP
 - ✓ L'organigramme de l'unité de recherche d'accueil
- Le curriculum vitae du directeur de recherche incluant ses titres, ses 5 dernières publications, son SIGAPS, son Facteur H (1 page maximum)
- Une lettre d'acceptation du directeur de l'unité de recherche d'accueil
- Une lettre de soutien au projet d'année de recherche du chef de service où l'interne souhaiterait ultérieurement effectuer un clinicat le cas échéant.

Deux exemplaires imprimés et une version électronique de ce dossier devront être remis ou envoyés aux adresses ci-dessous au plus tard **pour le 30 avril 2020** sous peine de non acceptation.

Faculté de Médecine Paris-Saclay
Bureau de la Recherche
63 rue Gabriel Péri
94276 Le Kremlin-Bicêtre Cedex
annee-recherche.medecine@universite-paris-saclay.fr

L'ensemble du dossier doit être écrit **à l'ordinateur**. Le format électronique doit permettre le copier-coller au moins pour le formulaire de candidature, le CV du candidat et la présentation du projet.

En parallèle de cette procédure, tous les candidats à l'année recherche devront solliciter une **demande de mise en disponibilité auprès du Bureau des Internes de l'Assistance Publique avant le 30 juin 2020**, accompagnée de l'attestation d'inscription ou de préinscription au master ou au doctorat en sciences et d'une attestation d'accueil du laboratoire. Cette disponibilité ne sera effective qu'en cas d'obtention de cette année recherche.